

**ARRÊTÉ DEP-2024-221 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE EMBALLEUR PROFESSIONNEL**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 29 septembre 1983 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Emballeur Professionnel ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité emballeur professionnel pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Pierre CHENUE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pierre KERUZORE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Fares GUEDJDAL

Monsieur Jérémie FORGET

Professionnels :

Monsieur Chun Yé NGO

Monsieur Christophe ARNAULT

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

  
Frédéric MULLER